

maintenant on va leur donner tout ce cauchemar à savoir si le yogourt ou la brioche seront taxables!

Donc, madame la Présidente, je pense que ce gouvernement a complètement abandonné le secteur de la petite entreprise. Ce matin il y a des rumeurs qui circulent semble-t-il, à l'effet qu'il pourrait y avoir un changement au niveau du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme). On note son absence ici ce matin, mais j'espère que celui ou celle qui sera ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) défendra ce secteur. Elles ont besoin de quelqu'un au Cabinet qui parle pour ce secteur-là, parce que de la façon dont on s'en va, si les taux d'intérêt continuent à augmenter, de même que les taxes, nous aurons une récession. Le seul secteur qui pourra créer de nouveaux emplois lors d'une récession, c'est la petite entreprise. Alors j'espère que le nouveau ministre tiendra compte de cette situation.

[Traduction]

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Madame la Présidente, c'est un plaisir de débattre aujourd'hui des modifications que le gouvernement juge bon d'apporter à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Même dans sa forme actuelle, cette loi a été profitable à nombre de petites entreprises. J'estime qu'elle gagnerait sans doute à être développée, mais j'y reviendrai plus tard.

Mon collègue libéral a réclamé un ministre des Petites entreprises influent. Je crois savoir que ce ministre n'a pas été touché par le remaniement ministériel.

Je tiens à dire d'abord que nous, néo-démocrates, allons collaborer volontiers avec le gouvernement pour que soit adopté au plus tôt ce projet de loi dont nous reconnaissons toute l'importance. Un certain nombre de députés néo-démocrates s'intéressent vivement au sort des petites entreprises et prendront donc la parole ce matin à ce sujet.

Toutefois, le gouvernement peut être sûr que nous n'allons pas faire de l'obstruction. Le projet de loi doit être adopté avant le 31 mars. Il nous importe que le gouvernement garantisse encore des prêts et accorde encore son aide aux banques après cette date, de sorte que les petites entreprises puissent planifier en conséquence. Nous allons examiner le projet de loi au comité et peut-être exercer alors des pressions, mais nous n'allons pas faire d'obstruction aujourd'hui.

### *Initiatives ministérielles*

À mon sens, le projet de loi accomplit beaucoup de choses. D'abord, il prolonge la période pendant laquelle le gouvernement va garantir des prêts du 1<sup>er</sup> avril 1990 au 31 mars 1993. Le plafond pour le principal de tous les prêts enregistrés est fixé à deux milliards de dollars. Pour le bénéfice des petites entreprises, je précise que le principal est évidemment le montant total des prêts que le gouvernement va garantir aux banques et aux établissements prêteurs.

Le projet de loi prévoit aussi un certain nombre de modifications de forme visant à clarifier divers points. Par exemple, les différents frais que le prêteur peut demander à l'emprunteur et qui doivent être prévus dans le règlement, la manière dont le taux d'intérêt est fixé et modifié, de temps en temps par règlement, avant et après le paiement d'une indemnisation, et le report de l'échéance au-delà du délai maximum prévu par la loi, tout cela doit être subordonné au consentement écrit du ministre.

Je veux en profiter pour rendre hommage au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. La plupart des députés ne connaissent même pas ce comité. Les Canadiens ne savent pas non plus que ce comité se penche sur tous les règlements. La plupart des ministères et un grand nombre d'actes au Canada sont régis par des règlements ou des décrets. Ces derniers sont tous examinés par les membres et le personnel du Comité d'examen de la réglementation. Le comité s'assure que le règlement n'outrepasse pas les limites permises ou qu'il produira l'effet escompté.

Le comité a présenté un certain nombre de recommandations parce qu'il a estimé que le règlement ne concordait pas avec ce que faisaient les fonctionnaires et les ministères dans le cas de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce projet de loi corrige par conséquent certaines des situations ou anomalies signalées par le Comité d'examen de la réglementation.

Je félicite le gouvernement et le ministère de cette initiative, ainsi que le Comité d'examen de la réglementation pour sa ténacité et pour s'être occupé des intérêts de la population canadienne.

À l'exemple de mon collègue, j'aimerais également profiter de cette occasion pour parler de la petite entreprise au Canada et de son importance pour tous les Canadiens et pour l'économie du Canada, maintenant et à l'avenir. Les statistiques nous montrent que 70 p. 100 environ de tous les emplois créés au cours des dix derniè-